

Le 13 janvier 2010

**Auchan France et Simply Market
soutiennent l'arrêt total de la commercialisation du thon rouge**

En cette semaine où le gouvernement français doit décider ou non d'inscrire le thon rouge à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Auchan France et Simply Market, premières enseignes à avoir arrêté la vente de cette espèce en France, s'associent à la demande des associations qui soulignent l'importance de cette inscription pour la survie de cette espèce.

En effet, **dès décembre 2007**, en raison des graves menaces de disparition qui pèsent sur le thon rouge (*thunnus thynnus*), la poissonnerie Auchan, qui fournit les 123 hypermarchés Auchan et les 290 supermarchés Simply Market en France, a pris la décision **d'arrêter toute commercialisation de ce poisson**.

Cette mesure, qui sera maintenue jusqu'à l'éventuelle mise en place d'une pêche durable ne menaçant pas la survie de l'espèce, **a permis la non-commercialisation de 1 400 tonnes de thon rouge en 2 ans**.

Elle s'inscrit dans la politique menée par la poissonnerie Auchan **pour un commerce durable du poisson**. La volonté de l'entreprise est de permettre à **la totalité de ses clients d'accéder durablement aux bienfaits de la ressource halieutique**, tant en qualité qu'en disponibilité et en prix.

C'est cette même volonté qui a amené le groupe Auchan à annoncer **en octobre 2009 l'arrêt de la commercialisation de toutes les espèces de requins menacés** dans les hypermarchés des 12 pays où il est présent dans le monde et dans les supermarchés Simply Market en France.

Contact presse :

François Cathalifaud
T : 01 58 65 08 10/ 06 21 09 84 35
fcathalifaud@auchan.fr